

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE HAUTE-NORMANDIE

A R R E T E

portant inscription de l'ancien prieuré de MONTAURE (Eure) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

**Le Préfet de la région de Haute-Normandie,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

VU le décret n° 96.541 du 14 juin 1996 portant déconcentration de certaines procédures relatives aux monuments historiques ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région de Haute-Normandie entendue en sa séance du 30 janvier 1997 ;

VU la procédure de classement en cours ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'ancien prieuré de MONTAURE (Eure) présente du point de vue de l'art et de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation;

ARRETE

ARTICLE 1 - Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, l'ancien prieuré de MONTAURE (Eure), à savoir :

- l'église et son mur de soutènement,
- l'enclos monastique, sols avec les vestiges qu'il contient,
- le logis prioral et son portail,

figurant sur les parcelles n° 584, 1030, 1031, 1029, 1168, 1169, 1028, 1238, 1023, 1021, 1019, 1020, 958, 1170 et 1024 d'une contenance respective de 5a 70ca, 12ca, 08ca, 9a 57ca, 11a 96ca, 11a 55ca, 1a 20ca, 1ha 83a 20ca, 2a 40ca, 15ca, 11a 98ca, 21ca, 8a 72ca, 26ca et 85 ca, figurant au cadastre section A, et appartenant :

- en ce qui concerne la parcelle 584, à la commune de MONTAURE (Eure) depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 ;
- en ce qui concerne les parcelles 1030, 1031, 1020, 1021, 1024 et 1029, en indivision à *propriétaires privés*
- en ce qui concerne la parcelle 958, à *propriétaire privé*
- en ce qui concerne les parcelles 1168 et 1170, à *propriétaire privé*
- en ce qui concerne la parcelle 1169, conjointement à *propriétaires privés*.
- et en ce qui concerne les parcelles 1019, 1023, 1028 et 1238, à l'Etablissement "JEUNESSE FEUVERT - FONDATION Robert STEINDECKER", établissement reconnu d'utilité publique le 20 décembre 1977 et constituée le 29 novembre 1977, ayant son siège 52 rue Bassano à PARIS (8e arr.),

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Rouen, le 30 SEP. 1997

POUR AMPLIATION
LE DIRECTEUR RÉGIONAL
DES AFFAIRES CULTURELLES
DE HAUTE-NORMANDIE

Jean-François MARGUERIN

LE PRÉFET
de la Région de Haute-Normandie

François LEPINE

Département :
EURE

Commune :
MONTAURE

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 03/08/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LOUVIERS
PLACE DE LA DEMI LUNE BP 518 27405
27405 LOUVIERS CEDEX
tél. 02 32 25 71 13 -fax 02 32 25 71 40
cdif.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

